



مَنْظَرُ الصِّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ

المقررات الإجرائية
DÉCISIONS

COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

Octobre 2016

Soixante-troisième session

Décision n° 1 Élection du bureau

Président : Dr Ahmed Emad El Din Rady (Égypte)

Vice-Président : Dr Ferozuddin Feroz (Afghanistan)

Vice-Président : Dr Mohamed Haji Abdinur (Somalie)

Président des discussions techniques : Dr Omar Basheer Altaher Mohamed (Libye)

Sur la suggestion du Président du Comité régional, le Comité a décidé que le Comité de rédaction se composerait des membres suivants :

Dr Safaa Mourad (Égypte), Dr Hilda Harb (Liban), Dr Assad Hafeez (Pakistan), Dr Abdullah Assiri (Arabie saoudite), M. Abderrahman Alaoui (Maroc).

Secrétariat: Dr Jaouad Mahjour, Dr Zafar Mirza, Dr Maha ElAdawy, Dr Rana Hajjeh, Mme Jane Nicholson.

Décision n° 2 Adoption de l'ordre du jour

Le Comité régional a adopté l'ordre du jour de la soixante-troisième session.

Décision n° 3 Attribution du prix de l'État du Koweït pour la lutte contre le cancer, les maladies cardio-vasculaires et le diabète dans la Région de la Méditerranée orientale

Le Comité régional, sur la base de la recommandation du Comité de la Fondation pour le Prix de l'État du Koweït pour la lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale, a décidé de ne pas attribuer le Prix cette année étant donné qu'aucun des candidats n'avait atteint le score minimum requis pour l'obtention du Prix, et d'accepter la recommandation du Comité consistant à revisiter la portée du Prix, la gouvernance et la composition du Comité de la Fondation lors de sa soixante-quatrième session.

Décision n° 4 Lieu et date de la session future du Comité régional

Le Comité régional a décidé de tenir sa soixante-quatrième session à Islamabad (Pakistan) du 9 au 12 octobre 2017.

Décision n° 5 Vérification des pouvoirs

Conformément au Règlement intérieur du Comité régional de l’OMS pour la Méditerranée orientale, les membres du Bureau du Comité régional se sont réunis le 4 octobre 2016 et ont passé en revue les pouvoirs des représentants qui ont participé à la session de ce Comité. Sur la base du rapport établi par son Président, le Comité régional a reconnu la validité des pouvoirs des délégations de tous les membres.